

## Taxe sur le capital : d'où viennent les 100 milliards d'Artus ?

Emmanuel Levy, *Marianne2.fr*, 20 Mai 2010

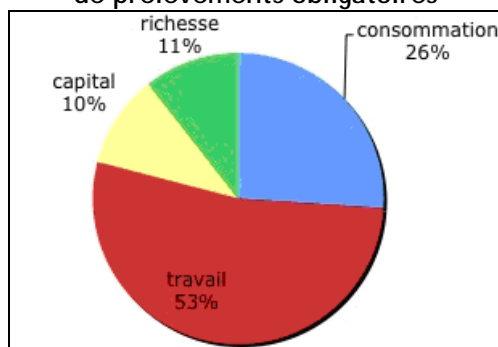
*François Chérèque a balancé le chiffre l'autre jour sur RTL : si le capital était taxé comme le travail, cela rapporterait chaque année 100 milliards à l'état. Problème : ce chiffre vient de Patrick Artus qui l'a calculé «à la louche». Explications.*

« Il faut aligner la taxation des revenus du capital sur celle du travail. Cela pourrait rapporter 100 milliards d'euros. » Le propos n'est pas tiré d'un tract du Front de gauche mais d'une interview de Patrick Artus au Monde daté du 15 mai. En pleine discussion sur le financement des retraites, et au moment où François Fillon promet la rigueur faute de recettes et la réductions des dépenses de 100 milliards sur 3 ans, l'affirmation radicale du directeur des études économiques de Natixis détonne dans le ronron médiatique.

Premier à se jeter sur la perche ainsi tendue : François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, qui a jeté le chiffre à la figure de Jean-Michel Apathie, alors que l'interviewer de la matinale de RTL s'inquiétait, encore et toujours, de ce que le syndicaliste ose demander une hausse des recettes. Puis ce fut au tour du parti socialiste. Dans sa contre-proposition sur la réforme des retraites, le PS compte sur une « mise à contribution des revenus du capital », soit l'équivalent de 19 milliards d'euros en 2010. D'ailleurs même le gouvernement réfléchit « officiellement » à une solution mettant à contribution les « riches ». Étonnante entorse au bouclier fiscal, cette contribution ne devrait pas entrer dans son calcul. Il n'a toutefois pas précisé sur quel revenu portait cette nouvelle taxe : travail ou capital ? D'où l'intérêt de l'analyse de Patrick Artus.

Pour comprendre d'où venaient les milliards que l'économiste évoque, Marianne a contacté Natixis. Malheureusement l'étude n'est pas prête. Nous avons tout de même pu obtenir la méthodologie sous-jacente au résultat obtenu par le chef de l'équipe de recherche.

Ventilation des 840 milliards d'euros  
de prélèvements obligatoires



A quelle hauteur, les salariés sont-ils ponctionnés par les prélèvements obligatoires ? En 2004, 46,4%, comme le montre une étude d'Antoine d'Autume, professeur d'économie à Paris I Sorbonne<sup>1</sup>, proportion, qui à la même inertie qu'un super tanker et donc qui n'a que peu ou pas variée depuis ! C'est beaucoup, mais cela incorpore toutes les cotisations sociales, tant patronales que sociales, ainsi que les impôts directs, principalement l'impôt sur le revenu et la CSG. En 2009, sur les 1060 milliards d'euros de masse salariale inscrites dans les comptes des entreprises comme des administrations, 445 milliards sont allés (un peu) dans les caisses de l'Etat et (beaucoup) dans celles de la Secu.

En comparaison, les revenus du capital sont largement épargnés. Les 476 milliards d'euros de bénéfices, d'intérêts, de dividendes, autres plus values mobilières (ventes d'actions) ou immobilières, ne sont ponctionnés que de 87 milliards. Soit un taux de 18,3%, presque trois fois inférieur à celui pesant sur les revenus du travail ! Si l'on appliquait donc le taux de 46,4% aux revenus du capital, on obtiendrait en plus des 87 milliards déjà récoltés, 113 milliards supplémentaires. Et voilà les fameux « 100 milliards » d'Artus.

<sup>1</sup> Antoine d'Autume, « [Comment imposer le capital](#) », 2006

Colonne	Ventilation	Base (en milliards d'euros)	Produit (en milliards d'euros)	Taux implicite (en %)
A	Consommation	1 056	219	20,7
B	Revenus du Travail	1 059	445	42,0
C	Richesse	840	89	10,6
D	Revenus du Capital	476	87	18,3
<b>T1 Aujourd'hui</b>	<b>Total I (A+B+C+D)</b>	<b>1 930</b>	<b>838</b>	<b>43,4</b>
E	Revenus du capital taxés au même niveau que ceux du travail	476	200	42,0
<b>T2 Scénario Artus</b>	<b>Total II (A+B+C+E)</b>	<b>1 930</b>	<b>952</b>	<b>49</b>

Lecture: en 2009 sur les 1930 milliards d'euros de richesses générées en France (PIB), les prélèvements obligatoires en ponctionnaient 838 milliards. Les revenus du travail l'étaient à hauteur de 42%, ceux du capital à 18,3%. Source ib.

Deux siècles de coût pour les finances publiques du bouclier fiscal (environ 500 millions d'euros par an), voilà qui remet à sa place ce dispositif : un symbole. Tout comme l'est l'ISF, avec ses 3 milliards d'euros de rendement fiscal.

Car en plaçant la focale sur le différentiel entre imposition des revenus du capital et ceux du travail, Patrick Artus pourrait, à première vue, apparaître comme un iconoclaste. Sa proposition augmente en effet de près de 6 points de PIB les prélèvements obligatoires du pays (un record mondial). Ce qui est énorme. Mais l'économiste appuie là où ça fait mal. En rappelant que le taux de prélèvement obligatoire sur les revenus du capital n'est que de 18,3%, il souligne l'incroyable grand écart infligé au système fiscal depuis 20 ans.

Sur le papier, ce chiffre n'existe pas. Il résulte d'une simple division : montant des revenus du capital (476 milliards) divisé par ce que touchent réellement l'Etat et la Secu (87 milliards). On est bien loin des 33,3% du taux officiel de l'IS ou des 30,1% théoriquement ponctionnés sur les dividendes versés aux actionnaires.

La raison de ce gouffre : l'incroyable empilement des niches fiscales dont bénéficient les revenus du capital.

Produits d'épargne	Prélèvements			Remarques
	Sociaux	Fiscaux	Total	
<b>Comptes sur livret et épargne contractuelle</b>				
Livret A, Livret jeune, livret de développement durable (ex Codevi), livret bleu	0.0%	0.0%	0.0%	Plafonds : 15.300€ (A, bleu), 1.600€ (jeune), 6.000€ (LDD)
Livrets ordinaires	12.1%	18.0%	30.1%	PFL optionnel
LEP	0.0%	0.0%	0.0%	Condition de revenu pour le titulaire. Plafond : 7.700€
CEL	12.1%	0.0%	12.1%	Plafond : 15.300€. Imposition au fil de l'eau
PEL	12.1%	0.0%	12.1%	Plafond : 61.200€. Imposition au dénouement, ou au fil de l'eau au-delà de 10 ans. Imposition des intérêts à 18% (+12,1%) ou à l'IR (au choix) au-delà de 12ans
PEP	12.1%	0.0%	12.1%	Imposition au fil de l'eau. Ouverture de nouveaux PEP interdite depuis le 24/09/2003.
<b>Assurance vie (&gt;8ans)</b>				
Contrats DSK/Sarkozy	12.1%	0.0%	12.1%	
Contrats en euro	12.1%	7.5%	19.6%	PFL optionnel. PFL = 15% si durée comprise entre 4 et 8 ans, 35% si durée < 4 ans. Exonération d'impôt si retrait < 4.600€ / pers / an
Contrats en unité de compte	12.1%	7.5%	19.6%	
<b>Obligations et titres monétaires négociables en direct</b>				
Intérêts	12.1%	18.0%	30.1%	PFL optionnel
Plus-values	12.1%	18.0%	30.1%	PFL optionnel. Seuil de cession : 25.730€
<b>Actions</b>				
Dividendes	12.1%	18.0%	30.1%	CSG partiellement déductible (5,8%). Abattement de 40%. PFL optionnel. Pas d'abattement si PFL
Plus-values	12.1%	18.0%	30.1%	Seuil de cession : 25.730€. PFL optionnel
PEA (>5ans)	12.1%	0.0%	12.1%	Plafond (132K€ / pers)

Source Natixis

Comme on le voit sur le tableau, tout revenu est soumis à la CSG et au CRDS. Ces deux prélèvements à destination de la Sécurité sociale ponctionnent ensemble 12,1%. Seuls les revenus issus de l'épargne dite populaire, les Livret A et leurs petits frères y échappent. Mais leur faible rendement font que les intérêts qu'ils versent sont une goutte d'eau dans la masse des revenus du capital (moins de 10 milliards d'euros sur 476...). Résultat, malgré les taux affichés, par exemple 33,3% pour l'impôt sur les sociétés, la réalité montre qu'en moyenne les revenus du capital ne sont soumis hors prélèvement sociaux qu'à un taux d'impôt de 6,2%... Une misère.

On comprend mieux où sont passés les 140 milliards d'euros que coûtent les niches fiscales. On se souvient de la niche Copé (la non imposition des plus-values de cessions pour les holdings. Un cadeau de 20 milliards d'euros sur les deux dernières années. Elle aussi est venue ronger l'impôt sur les sociétés. Face à cette véritable hémorragie, la nouvelle niche prévue dans la loi de finance 2010 fait figure de mini saignement. Dans le document voix et moyens, on trouve donc un nouveau dispositif qu'apprécieront les grands groupes. Chiffrée à 500 millions d'euros, cette niche défiscalise une partie des fonds versés par les entreprises au titre de la participation.

Il paraît pourtant que le gouvernement veut s'y attaquer. Qu'il lise d'abord la prochaine étude de Patrick Artus, il y trouvera peut être quelques dizaine de milliards d'euros de recettes dont il s'est trop longtemps privé.